

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2010**

**A 18 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

***Membres présents***

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET, et André PRUVOST,  
vice Présidents, Alain MEQUIGNON, membre délégué

Messieurs André BAES, Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Daniel  
DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT,  
Jean-Claude NOEL, François SEGURA, délégués titulaires.

Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Francis BERQUEZ et Dominique LARDEUR,  
délégués suppléants.

***Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant***

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Christian  
DENIS, président

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Jacques  
CUVELIER, délégué suppléant.

Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Patrick  
BEDAGUE, délégué titulaire

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur Jean-Claude  
BARRAS, délégué suppléant

Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire, était remplacé par Monsieur David  
FLAHAUT, délégué suppléant

***Absents excusés***

Messieurs Bertrand PETIT, Bernard HIBON, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de  
23



La réunion du Comité Syndical présidé par M.DENIS commence par l'accueil de M. BEDAGUE, vice-Président de la CASO ; puis après la lecture des excusés et des pouvoirs, M. DENIS remercie l'assemblée et la presse. Le quorum atteint, il propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 10 décembre dernier, voté à l'unanimité. L'ordre du jour annoncé, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, Monsieur PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

## MISE EN VALEUR DES MILIEUX & TRAVAUX

**Question n°2** : Lutte contre le rat musqué – extension des missions de l'équipe rivière – recrutement.

M. DENIS donne lecture de la délibération en expliquant que la lutte chimique contre le rat musqué étant aujourd'hui interdite, il reste la lutte mécanique. Sur le marais audomarois et sur la partie flamande de notre territoire, des piégeurs professionnels sont en place, secondés par un réseau de piégeurs volontaires. Sur l'Aa rivière et ses affluents, les piégeurs volontaires sont également présents, mais pourraient se décourager devant l'ampleur de la tâche.

Concrètement, aidée de piégeurs bénévoles ou d'employés municipaux, l'équipe d'entretien de rivière renforcée d'une personne supplémentaire pourrait consolider la lutte contre les espèces nuisibles. La pose de pièges s'effectuerait sur tout le linéaire concerné. Le SmageAa apporterait des pièges supplémentaires en nombre.

Cette organisation est prévisionnelle. Elle nécessite d'être expérimentée pour être éventuellement adaptée. Elle dépendra également des possibilités locales.

Le caractère expérimental du lancement de cette opération ne permet pas de renforcer l'équipe d'entretien de rivière de façon pérenne.

Aussi, il est envisagé de recruter un agent d'entretien de rivière en contrat d'insertion (CUI ex-CAE) pour une durée de **un an renouvelable une fois**. Le temps de travail hebdomadaire serait de **26,5 h**. Son salaire serait calculé sur la base du **SMIC**.

Ce recrutement pourrait bénéficier des financements de l'Etat, et du Conseil général si le candidat retenu est bénéficiaire du RSA.

L'agent bénéficierait des avantages sociaux (titres restaurant, cadeau de fin d'année) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.

M. FLAHAUT pense que le contrat CUI est de 6 mois renouvelable un an. Ce à quoi Mme BOUTEL répond que le financement est, a priori, prévu sur 2 ans au maximum mais que le découpage du contrat est libre. M. MEQUIGNON acquiesce dans le sens où cela a été vu avec le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

La question est votée à l'unanimité et autorise M. DENIS

- à signer une convention de financement avec l'Etat et le conseil général
- à recruter dans le cadre du dispositif d'insertion, un agent supplémentaire pour l'équipe rivière.

M. DUCROCQ donne quelques chiffres de prises de piégeage durant les années 2008 et 2009 (incomplet) pour l'Audomarois et les autres GDON du territoire du SmageAa.

## PREVENTION DES CRUES

**Question n°3** : recrutement d'un chargé d'études en hydraulique rurale

M. DENIS en donne la lecture.

Comme cela est répété à de nombreuses reprises, le risque zéro n'existe pas. Il est donc indispensable de mettre en œuvre d'autres types de mesures pour prévenir les conséquences des crues.

Aussi, dans le cadre des travaux connexes au programme de travaux de prévention des crues mené par le SmageAa en fond de vallée, le SmageAa peut développer deux domaines complémentaires :

1. l'hydraulique rurale visant à résoudre les problématiques des sous bassins versants : recherche de solutions aux problématiques hydrauliques, et animation et suivi des projets,
2. l'animation pour la réduction de la vulnérabilité du territoire : assistance aux communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, mise en place de repères de crues, mise en œuvre et évaluation du programme de réduction de la vulnérabilité.

A cet effet, il est envisagé de recruter à temps plein un chargé d'études en hydraulique rurale.

Les deux axes de travail devraient se répartir à mi-temps.

La partie "Réduction de la vulnérabilité" pourrait bénéficier de financement de l'Europe dans le cadre du FEDER. Un dossier de financement est en cours d'élaboration. Y serait également repris le redéploiement des missions de l'animateur agricole pour le renforcement du relationnel de terrain sur les sites de mobilisation du champ d'expansion des crues ; ce redéploiement de mission ayant pour motivation la volonté de faciliter la mise en œuvre du programme et de le rendre exemplaire.

Aucune garantie ne peut être obtenue à ce stade sur le financement du FEDER, mais les retours techniques sont positifs. Étant donné la possibilité de faire une demande rétroactive de financement et la nécessité d'avancer sans attendre sur les projets évoqués, il est proposé de recruter le technicien dès le 1<sup>er</sup> mars 2010.

M. DENIS rappelle que le SmageAa n'est pas un syndicat de fonctionnement mais il a besoin de renforcement. Il ajoute que les missions de Vincent PRETRE, technicien agricole, seront redéployées.

M. DESCHODT demande si toute sa commune est concernée ? Car la commune veut lancer une maîtrise d'œuvre et la mise à disposition d'un technicien lui permettra de faire des économies.

Des candidats de la région seront reçus mais M. DENIS ajoute que la qualité sera privilégiée au territoire.

- Vu, la loi 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment à l'article 3 alinéa 5.
- Vu, la loi 88-145 du 12/02/1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, relative aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le président :

- à recruter un chargé d'études en hydraulique rurale et à signer le contrat de travail à durée déterminée pour une période de 6 mois pouvant donner suite à un contrat de 18 mois selon les accords de financement.
- de rémunérer le chargé d'études sur la base de l'indice brut : 322 majoré 308 et de lui attribuer la prime de service et de rendement en fonction du service rendu.
- dans le cas où, le chargé d'études est titulaire d'un master, l'indice de référence retenu sera, celui d'ingénieur avec un indice brut : 379 majoré 349 et de lui attribuer la prime de service et de rendement en fonction du service rendu.
- de lui rembourser les frais de déplacements sur la base du décret n° 90-437 du 28 mai 1990
- de l'autoriser à l'utiliser les véhicules du SmageAa.
- de lui faire bénéficier des avantages sociaux (titres restaurant, cadeau de fin d'année) dans les mêmes conditions que tout le personnel du SmageAa.
- à effectuer ce recrutement en anticipation des accords de financements.

## MARAIS

**Question n°4 :** Cheminement piéton à Clairmarais- subvention au Parc naturel régional  
La question est rapportée par M. CHOQUET. Dans son projet de sauvegarde du marais audomarois, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale prévoit de développer l'accès pédestre au cœur du marais.

Le Parc nous sollicite pour participer au financement d'un aménagement d'une portion de sentier sur la commune de Clairmarais. Ce projet s'inscrit dans un projet à plus long terme visant à créer des boucles pédestres et de relier la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre, la forêt de Clairmarais et le chemin longeant l'Aa canalisée vers Saint-Omer.

Le sentier sera réservé aux piétons.

Le projet comprend :

- 1) Coupe d'une haie de troène,
- 2) Tunage de 200 ml de berge,
- 3) Création d'un bac à chaîne,
- 4) Remplacement d'un pont.

M. Jean Luc HOCHART trouve que le projet est plutôt touristique et craint que le SmageAa ne s'écarte de ses missions (réfection de berges, restauration piscicoles, lutte contre les inondations etc.) M. DENIS répond que ce projet correspond bien aux orientations du SAGE dans le volet "marais" et c'est dans ce volet que le SmageAa intervient.

M. FLAHAUT demande ce qu'est un tunage. L'explication lui est apportée par M. BRACQ : il s'agit de protection de berge constituée d'un rideau de planches de chêne, communément appelé "fascinage" dans le marais.

À l'unanimité, le Comité Syndical accorde une subvention à hauteur de 14 % de la réalisation du projet de création d'un cheminement à Clairmarais, avec un plafond de 5 000 € (fonds d'aide 2009 aux projets dans le marais non utilisé et reporté), et autorise M. DENIS à signer la convention avec le Parc naturel régional.

## FINANCES

**Question n° 5 :** Budget général – Compte administratif 2009 – Compte de gestion – Affectation du résultat

Monsieur DENIS donne lecture du Compte administratif 2009 qui détaille toutes les opérations effectuées dans l'année et qui se résume ainsi :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat à la clôture de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
investissement	870 681,60	65 821,76	+ 12 669,03	949 172,39
fonctionnement	65 821,76		+ 66 320,92	66 320,92

Le résultat de clôture avec le report des années antérieures est de : 1 015 493,31 €  
Compte tenu des éléments exposés, M. DUCROCQ propose au Comité Syndical de voter le compte administratif. A l'unanimité, l'assemblée adopte le compte administratif et M. DUCROCQ félicite M. DENIS de sa bonne gestion. M. DENIS remercie la confiance que lui témoignent le bureau et l'assemblée dans les projets qui sont menés, le personnel qui donne toute satisfaction et propose d'affecter au compte 1068 : 66 320,92 € correspondant à l'excédent de fonctionnement.

## Question n° 6 : budget primitif 2010

Monsieur DENIS présente les grandes lignes du budget primitif équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement pour 846 787,30 € et en dépenses et recettes d'investissement pour 1 710 526,63 €.

M. DENIS détaille les points particuliers en dépenses de fonctionnement liés aux différentes opérations,

Les recettes de fonctionnement sont composées par les participations de la commune de WATTEN, des communautés de communes et des subventions de nos partenaires (Agence, Conseil Régional et Conseil Général).

Les recettes d'investissement sont composées des subventions, du FCTVA, des amortissements et de l'autofinancement.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte le budget tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est épuisé et M. DENIS fait part des rencontres du vendredi 29 janvier à Calais avec les services de l'Etat sur les inquiétudes des évacuations à la mer. Ensuite, il y eut une réunion l'après-midi, à la CASO, avec Madame la Sous-préfète à laquelle plusieurs élus, le syndicat des papetiers, la Chambre d'Agriculture et d'autres services de l'Etat étaient conviés. Cette réunion avait pour but d'évoquer les inondations de la fin 2009, M. DENIS souligne que Madame la Sous-préfète a évoqué avec clarté tous les points et retient deux choses :

1. le syndicat des papetiers trouve que les travaux que le SmageAa doit accomplir ne vont pas assez vite. Mais les étapes sont incontournables. Il note également qu'aucun élu ne s'est signalé comme opposé au projet.
2. la Chambre d'Agriculture, contrairement à ce que la presse a écrit (VDN du 28/12/2009), ne soutient pas le projet mais compte tenue de la pluralité des propriétaires, elle comprend que le SmageAa doit acquérir et demande la mise en place d'un protocole d'acquisitions.

Concernant les sites 8 et 9, la communauté de communes d'Hucqueliers a des projets très intéressants de réalisation de travaux. Si ces travaux sont réalisés, on peut envisager la suppression des sites 8 et 9 et accompagner la communauté de communes dans ses travaux.. Ces sites étaient optionnels dès le départ (délibération du 03 septembre 2007 question 3).

Il est 19 heures, Monsieur DENIS lève la séance et rend la parole à Monsieur BEDAGUE qui précise que l'évacuation à la mer est extrêmement importante et qu'il félicite et soutient le SmageAa pour ses projets de réalisation de champs d'expansion de crues. M. BEDAGUE regrette également qu'au cours de la réunion du 29 janvier dernier, les élus d'Hucqueliers et du Nord n'aient pas été invités, puis convie l'assemblée à prendre le pot de l'amitié. .

Le Président,  
Ch. DENIS